

# TRAIL DES RIVES DU BLAVET

Règlement des épreuves 2026



Cette manifestation pédestre, objet du présent règlement est interdite à tout engin motorisé à roues, ainsi qu'aux coureurs canicross.

## **Article 1 : LIEU, DATE ET NATURE DE LA COMPETITION**

A lieu **le dimanche 3 mai 2026**, la 10<sup>ème</sup> édition du **TRAIL DES RIVES DU BLAVET à Hennebont**.

3 parcours sont proposés :

- **Un parcours de 30 km (1 boucle) : Départ à 8h30**
- **Un parcours de 16 km (1 boucle) : Départ à 9h30**
- **Un parcours de 9 km (1 boucle) : Départ à 10h00**

Les départs seront donnés depuis le site de la Poterie (pied des remparts). Les parcours empruntent quelques ruelles de la ville, le parc des haras nationaux, les sentiers boisés et vallonnés du Hingair et bien d'autres chemins de la commune ainsi que celles d'Inzinzac-Lochrist et Caudan. Les arrivées auront également lieu sur le site de la Poterie.

Le **retrait des dossards** aura lieu sur le site de la poterie (site de départ) à partir de 7h45 le jour de l'évènement. Il sera également possible de retirer votre dossard dans le magasin RUN AVENTURE à Lanester, le samedi 2/05 entre 10h00 et 16h00. Merci de vous munir d'une pièce d'identité. Vous pouvez également retirer le dossard d'une tierce personne inscrite sous présentation d'une pièce d'identité de celle-ci.

## **Article 2 : ORGANISATEUR**

L'Association « **Les relayeurs du Blavet** » à HENNEBONT, représentée par Sébastien LE SERGENT ([contact@lesrelayeursdublavet.fr](mailto:contact@lesrelayeursdublavet.fr))

### **Article 3 : CONDITIONS DE PARTICIPATION**

- **Le TDRDB2026 30 km est limité à 300 dossards**
  - Cette distance est ouverte à toutes personnes nées en 2006 ou avant (catégorie ESPOIR minimum ou U23)
- **Le TDRDB2026 16 km est limité à 300 dossards**
  - Cette distance est ouverte à toutes personnes nées en 2008 ou avant (catégorie JUNIOR minimum ou U20)
- **Le TDRDB2026 9 km est limité à 300 dossards**
  - Cette distance est ouverte à toutes personnes nées en 2010 ou avant (catégorie CADET minimum ou U18)

Ces restrictions d'âge dans les catégories sont en accord avec les règlements fédéraux en vigueur (FFA).

### **Pour les majeurs**

Pour les personnes majeures, leur participation à une compétition est soumise à la présentation obligatoire à l'organisateur soit :

- D'une licence Athlé Compétition, Athlé Entreprise, Athlé Running délivrée par la FFA, en cours de validité à la date de la manifestation. **Les autres licences délivrées par la FFA (Santé et Encadrement) ne sont pas acceptées**  
**NOUVEAU** : D'une attestation (papier, électronique ou de type QR Code) indiquant que la personne a réalisé le **Pass Prévention Santé** (ou « PPS ») mis en place par la FFA via sa plateforme dédiée : <https://pps.athle.fr/>
- **En 2026**, le Parcours Prévention Santé devient le **Pass Prévention Santé**, une évolution pour une pratique du running plus accessible et toujours plus sécurisée.
  - Durée de validité allongée à 1 an
  - Payant au tarif de 5€

Les étrangers, doivent également établir un PPS pour leur participation

Nota : **La présentation des certificats médicaux n'est plus acceptée.**

### **Pour les mineurs**

**La participation des mineurs est soumise à la réglementation suivante (selon article 3 de ce présent règlement) :**

- Soit à la présentation à l'Organisateur d'une licence Athlé Compétition Athlé Entreprise \*, Athlé Running délivrée par la FFA, en cours de validité à la date de la manifestation. Les autres licences délivrées par la FFA (Santé, Encadrement et Découverte) ne sont pas acceptées.

\* Nota : Conformément aux Règlements Généraux de la FFA (Article 2.5 Sport entreprise), la licence Athlé entreprise est délivrée par un club rattaché à une entreprise, aux salariés et retraité, à leur conjoint et enfant.

- Soit à la signature par les personnes exerçant l'autorité parentale sur le mineur d'une attestation confirmant que chacune des rubriques du questionnaire relatif à son état de santé (et dont le contenu est précisé par arrêté conjoint du ministre chargé de la santé et du ministre chargé des Sports) donne lieu à une réponse négative. **A défaut, elles sont tenues de produire un certificat médical attestant de l'absence de contre-indication à la pratique de l'athlétisme ou de la discipline concernée datant de moins de six mois.**

L'autorisation parentale (**ANNEXE 1**)

Le formulaire de santé (**ANNEXE 2**)

### **Droits d'inscriptions :**

Les droits d'inscriptions, avant majoration KLIKEGO, sont de :

- 15€ pour le 30 km
- 10€ pour le 16 km
- 8€ pour le 9 km

Les inscriptions pour les 3 épreuves se font :

- A partir du site internet KLIKEGO : <https://www.klikego.com/inscription/trail-des-rives-du-blavet-2026/running-course-a-pied/1476152242590-12>

La **clôture des inscriptions sera le jeudi 30 avril 2026 à 18h00**

**Ou avant, lorsque les jauges de 300 sur chacune des courses seront atteintes**

Concernant les athlètes inscrits à partir du site Klikego, les droits d'inscriptions seront **OBLIGATOIREMENT** payés en ligne.

**Une bourse aux dossards est possible jusqu'au 30/04/2026** sur le site KLIKEGO.

Il n'y aura pas d'inscription sur place.

### **Article 4 : CESSION DE DOSSARD**

Tout engagement est personnel. **Aucun transfert d'inscription n'est autorisé pour quelque motif que ce soit. Toute personne rétrocedant son dossard à une tierce personne, sera reconnue responsable en cas d'accident survenu ou provoqué par cette dernière durant l'épreuve.** Toute personne disposant d'un dossard acquis en infraction avec le présent règlement pourra être disqualifiée. L'organisation de la course décline toute responsabilité en cas d'accident face à ce type de situation.

## **Article 5 : ASSURANCE INDIVIDUELLE ET COMPORTEMENT – SECURITE – RESPONSABILITES**

Les organisateurs sont couverts en responsabilité civile par une police d'assurance. Les licenciés bénéficient de garanties accordées par l'assurance liée à leur licence, il incombe aux autres participants de s'assurer personnellement. Il est expressément rappelé que les coureurs participent à la compétition sous leur propre responsabilité. Les éventuels incidents seront retransmis par les signaleurs au responsable de la sécurité, qui fera si nécessaire appel au poste de secours présent à l'arrivée ou à l'équipe mobile de secours. Les coureurs ne sont pas assurés par l'organisation qui décline toute responsabilité en cas de vol ou d'accident. La cession du dossard est strictement interdite, elle dégage de fait la responsabilité de l'organisation en cas d'accident subi ou provoqué par ce tiers lors de l'épreuve. En cas d'accident, le cédant et le reprenneur du dossard pourront éventuellement voir leur responsabilité recherchée. Il est strictement interdit de courir sans dossard et tout contrevenant sera éventuellement susceptible d'engager sa responsabilité, l'organisation ne serait être tenue responsable en cas d'accident subi ou provoqué par ce tiers. En cas de non-respect du parcours ou d'absence de passage aux points de contrôle, le participant ne sera pas classé. De même, Les coureurs sont tenus de se soumettre aux règles du code de la route. En cas d'abandon, le concurrent sera tenu de remettre son dossard à un bénévole de l'organisation ou au PC course.

## **Article 6 : CLASSEMENTS**

Les 3 épreuves seront chronométrées. Tout.e.es concurrent.e.es ayant respecté ce règlement et terminé l'épreuve seront classés.

- **Barrière horaire** (Allure de course : **environ 7,3 km/h**) : Tout.e.es participant.e.es sur le parcours des 30 km devra passer :
  - **KM20** : Proche de la médiathèque de Lochrist à 11h15 dernier délai – **2h45 de course**

Les classements seront publiés sur les sites internet [www.klikego.com/](http://www.klikego.com/) et [www.runnerbreizh.fr/](http://www.runnerbreizh.fr/)

## **Article 7 : BALISAGES - RAVITAILLEMENTS**

Les parcours seront fléchés et balisés :

- Rubalises en tissu Orange fluo,
- Drapeaux de couleur ROUGE au sol
- Panneaux directionnels pour les bifurcations de parcours

**Le coureur devra prévoir d'effectuer la course en auto-suffisance.** Néanmoins, les points de ravitaillements en eau seront à disposition des coureurs :

- **30 km** : ravitaillement aux 15 et 22<sup>ème</sup> km
- **16 km** : ravitaillement aux 11<sup>ème</sup> km
- **9 km** : ravitaillement au 5<sup>ème</sup> km

**ATTENTION** : le coureur devra OBLIGATOIREMENT disposer de son propre contenant (gourde, gobelet, etc..) afin de pouvoir être ravitaillé en liquide par nos bénévoles.

**\*\*\* pas de gobelets sur les ravitaillements des parcours\*\*\***

Un ravitaillement commun sera également servi à tous les participants à l'arrivée.

### **Article 8 : SECURITE et SOINS**

Le coureur s'engage à n'emprunter que le parcours balisé. Les routes empruntées n'étant pas complètement fermées à la circulation, **tous les participants sont dans l'obligation de respecter le code de la route.** Des signaleurs seront présents pour assurer la sécurité aux points sensibles.

La sécurité des coureurs est assurée par la présence de professionnels de santé sur le site du départ et ce durant toute la durée de l'évènement. **Tout coureur devra avoir la possibilité de contacter le PC Course (Mob. : 0616320297)**

### **Article 9 : PROTECTION de l'ENVIRONNEMENT**

Une attention particulière à la propreté des sites et du parcours sera portée par l'ensemble des acteurs, coureurs et bénévoles.

Les emballages vides (gels, barres, boissons, etc.) devront être déposés dans les poubelles mises à disposition sur les sites de départ, de ravitaillement et d'arrivée. Chaque coureur veillera donc à conserver ses déchets jusqu'au ravitaillement ou jusqu'à l'arrivée. Le non-respect entraînera la disqualification du concurrent.

**ATTENTION** : Les propriétaires de certains chemins empruntés sur les 3 distances n'autorisent le passage EXCEPTIONNELLEMENT que le jour de la course.

### **Article 10 : RECOMPENSES – TIRAGE AU SORT – LOT**

Une récompense sera offerte aux trois premiers concurrents hommes et femmes du classement général de chaque épreuve (scratch). Un tirage au sort sera effectué à l'issue des épreuves, seules les personnes présentes pourront bénéficier de leur lot.

Un lot sera remis à chaque concurrent lors de la remise de son dossard.

### **Article 11 : DROIT A L'IMAGE**

L'autorisation est donnée aux organisateurs ainsi qu'à leurs ayants droits tels que partenaires et médias d'utiliser les images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles les coureurs pourraient apparaître sur tous supports y compris les documents promotionnels et/ou publicitaires de l'évènement.

### **Article 12 : CNIL – RGPD**

Les informations recueillies sont nécessaires pour l'inscription. Elles font l'objet d'un traitement informatique par l'Association des Relayeurs du Blavet chargée du chronométrage, et sont destinées uniquement au TRAIL DES RIVES DU BLAVET. Elles ne seront communiquées à aucune autre entité. En application de l'article 34 de la loi du 6 janvier 1978, renforcé par le Règlement Général pour la Protection des Données personnelles, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent. Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir communication des informations vous concernant, veuillez nous contacter par mail à l'adresse suivante : [traildesrivesdublavet@lesrelayeursdublavet.fr](mailto:traildesrivesdublavet@lesrelayeursdublavet.fr)

### **Article 13 : ANNULATION, DESISTEMENT**

L'organisation se réserve le droit d'annuler la manifestation soit sur requête de l'autorité administrative, soit en cas de force majeure, de catastrophe naturelle (intempéries,...) ou de toute autre circonstance sans que les concurrents puissent prétendre à un quelconque remboursement.

Toute personne inscrite mais ne pouvant participer à la course ne sera pas remboursée du montant engagé.

### **Article 14 : VISIBILITE - ACCEPTATION**

Le présent règlement est visible :

- sur la page Facebook de l'évènement ([@TRAILDESRIVESDUBLAVET](#))
- Sur le site web de l'organisateur (<https://lesrelayeursdublavet.fr>)
- Il sera également affiché sur le lieu de retrait des dossards.

L'inscription d'un(e) participant(e) atteste qu'il a pris connaissance de ce règlement 2026 et qu'il s'engage à en respecter sans restriction l'ensemble des dispositions.

**Vous devez assistance à toute personne en danger. En cas de détresse alertez ou faites alerter l'organisation située sur le parcours.**

- ANNEXE 1 -



## - AUTORISATION PARENTALE

Je, soussigné, **MADAME, MONSIEUR** (rayer la mention inutile) :

NOM : \_\_\_\_\_ PRENOM : \_\_\_\_\_

ADRESSE : \_\_\_\_\_

CODE POSTAL : \_\_\_\_\_ VILLE : \_\_\_\_\_

Agissant en qualité de **PERE, MERE, TUTEUR** : (rayer la mention inutile)

**J'atteste** que chacune des rubriques du questionnaire (ANNEXE 2) relatif à l'état de santé de mon **FILS** - ma **FILLE** : (rayer la mention inutile) (et dont le contenu est précisé par arrêté conjoint du ministre chargé de la santé et du ministre chargé des Sports) **donne lieu à une réponse négative.**

A défaut, je m'engage à fournir un certificat médical attestant de l'absence de contre-indication à la pratique de l'athlétisme ou de la discipline concernée datant de moins de six mois.

NOM : \_\_\_\_\_ PRENOM : \_\_\_\_\_

NE(E) LE : \_\_\_ / \_\_\_ / \_\_\_\_\_

à participer à la course suivante le 5 mai 2024 (cocher la case) :

TRAIL DES RIVES DU BLAVET 16 km (né en 2008 ou avant)

TRAIL DES RIVES DU BLAVET 9 km (né en 2010 ou avant)

Je certifie avoir l'autorité parentale sur cet enfant

Fait à : \_\_\_\_\_ le : \_\_\_ / \_\_\_ / \_\_\_\_\_

Signature :

- ANNEXE 2 -



Questionnaire relatif à l'état de santé du sportif mineur

**Avertissement à destination des parents ou de la personne ayant l'autorité parentale :** Il est préférable que ce questionnaire soit complété par votre enfant, c'est à vous d'estimer à quel âge il est capable de le faire. Il est de votre responsabilité de vous assurer que le questionnaire est correctement complété et de suivre les instructions en fonction des réponses données.

**Faire du sport : c'est recommandé pour tous. En as-tu parlé avec un médecin ? T'a-t-il examiné (e) pour te conseiller ? Ce questionnaire n'est pas un contrôle. Tu réponds par OUI ou par NON, mais il n'y a pas de bonnes ou mauvaises réponses. Tu peux regarder ton carnet de santé et demander à tes parents de t'aider.**

Tu es une fille  un garçon  Ton âge : ..... ans

| Depuis l'année dernière   | OUI                      | NON                      |
|---|--------------------------|--------------------------|
| Es-tu allé (e) à l'hôpital pendant toute une journée ou plusieurs jours ?   | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| As-tu été opéré (e) ?   | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| As-tu beaucoup plus grandi que les autres années ?  | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| As-tu beaucoup maigri ou grossi ?   | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| As-tu eu la tête qui tourne pendant un effort ?   | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| As-tu perdu connaissance ou es-tu tombé (e) sans te souvenir de ce qui s'était passée ?   | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| As-tu reçu un ou plusieurs chocs violents qui t'ont obligé à interrompre un moment une séance de sport ?  | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| As-tu beaucoup de mal à respirer pendant un effort par rapport à d'habitude ?   | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| As-tu beaucoup de mal à respirer après un effort ?  | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| As-tu eu mal dans la poitrine ou des palpitations (le cœur qui bat très vite) ?   | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| As-tu commencé à prendre un nouveau médicament tous les jours et pour longtemps ?   | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| As-tu arrêté le sport à cause d'un problème de santé pendant un mois ou plus ?  | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| Depuis un certain temps (plus de 2 semaines)  | OUI                      | NON                      |
| Te sens-tu fatigué (e) ?  | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| As-tu du mal à t'endormir ou te réveilles-tu souvent dans la nuit ?   | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| Sens-tu que tu as moins faim ? que tu manges moins ?  | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| Te sens-tu triste ou inquiet ?  | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| Pleures-tu plus souvent ?   | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| Ressens-tu une douleur ou un manque de force à cause d'une blessure que tu t'es faite cette année ?   | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| Aujourd'hui   | OUI                      | NON                      |
| Penses-tu quelquefois à arrêter de faire du sport ou à changer de sport ?   | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| Penses-tu avoir besoin de voir ton médecin pour continuer le sport ?  | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| Souhaites-tu signaler quelque chose de plus concernant ta santé ?   | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| Questions à faire remplir par tes parents   | OUI                      | NON                      |
| Quelqu'un dans votre famille proche a-t-il eu une maladie grave du cœur ou du cerveau, ou est-il décédé subitement avant l'âge de 50 ans ?  | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| Etes-vous inquiet pour son poids ? Trouvez-vous qu'il se nourrit trop ou pas assez ?  | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| Avez-vous manqué l'examen de santé prévu à l'âge de votre enfant chez le médecin ? (examen médical prévu à l'âge de 2 ans, 3 ans, 4 ans, 5 ans, entre 8 et 9 ans, entre 11 et 13 ans et entre 15 et 16 ans) | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |

Si tu as répondu OUI à une ou plusieurs questions, tu dois consulter un médecin pour qu'il t'examine et voit avec toi quel sport te convient. Au moment de la visite, donne-lui ce questionnaire rempli.